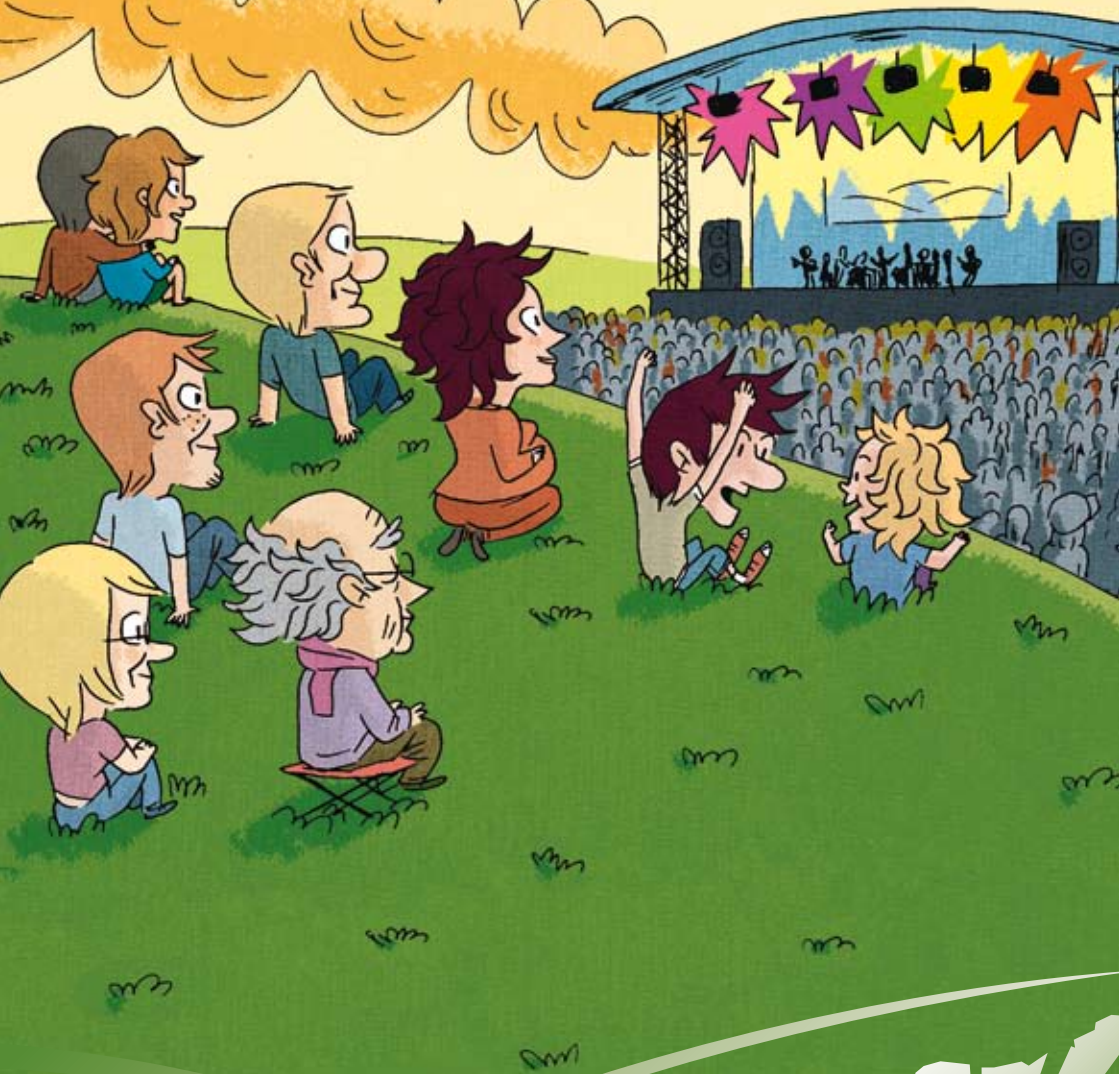


Le CONSEIL GÉNÉRAL & VOUS



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE





“ Depuis les premières lois de décentralisation des années 80, les missions du Département ont considérablement évolué.

Mettre en valeur ces actions, c’est porter à la connaissance de chacun, le rôle majeur joué par ce grand service public qui garantit les fondements et les valeurs de notre République : solidarité, accessibilité, cohésion, développement, soutien, réhabilitation, aménagement, animation, prévention... font partie du vocabulaire courant du Département.

On ne le sait pas, ou pas assez, mais sa disparition, envisagée dans le projet de loi de réforme des Collectivités territoriales, entraînerait sans nul doute un appauvrissement des services rendus à la population, qui en serait directement affectée.

Les actions mises en place par le Département relèvent bien sûr de choix politiques. Elles sont le fruit de décisions d’élus qui nous représentent.

Grâce à cela, ces actions sont en lien direct avec la réalité du terrain. Elles répondent à un besoin concret des territoires charentais, aussi divers soient-ils.

C’est cette proximité et ce savoir que nous voulons aujourd’hui défendre pour maintenir un service public efficace et utile aux citoyens.

Le document qui vous est proposé ici retrace la vie d’une famille et l’investissement du Département à chaque âge, chaque moment de la journée.

Vous verrez, à travers ce guide didactique, que le Département nous accompagne quotidiennement, facilite et améliore notre vie et celle de nos proches. Ne l’oublions pas.

Bonne lecture. ”

Michel Boutant
Sénateur de la Charente
Président du Conseil général

6 h 30



La famille se lève. Claude, le père, relève ses courriels. Le foyer est équipé du haut débit. Pour permettre à tous les Charentais d'accéder au haut débit, le Département a engagé un ambitieux programme de réduction des zones blanches Internet. Dès 2010 tous les foyers charentais bénéficieront du haut débit et ce quelle que soit leur zone d'habitation (4,5 millions d'euros engagés).

Olivier, le fils aîné, prend le bus scolaire financé par le Conseil général pour se rendre dans son collège, propriété du Département. Construction, travaux de réhabilitation, mise aux normes des cuisines, aménagement pour les personnes handicapées sont assurés par le Conseil général.

Aujourd'hui, il a un cours dans la salle informatique équipée par le Département (un ordinateur pour cinq élèves). Un Assistant Technico Pédagogique (ATP), recruté spécialement et financé par le Département, est présent à ses côtés pour l'accompagner.

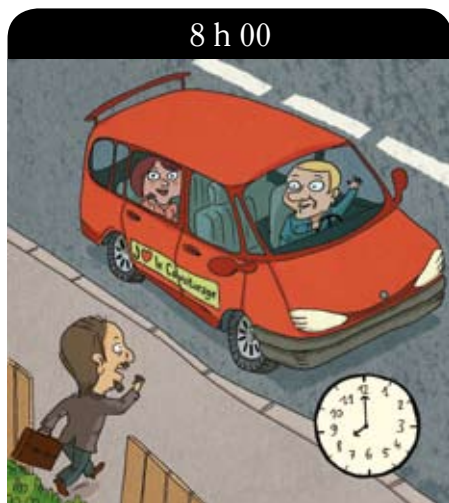
7 h 30



Claude se rend au travail en empruntant la route départementale financée et entretenue par le Conseil général (plus de 13,7 millions d'euros sont consacrés en 2009 aux 5 100 km de routes départementales).

Sur son parcours, il récupère deux passagers avec qui il partage les frais : il a rencontré ces deux personnes sur le site de covoiturage du Département :

www.covoiturage16.com



10 h 00



Année, enceinte de sept mois, attend la visite d'une des sages-femmes du service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil général qui l'accompagne gratuitement durant toute sa grossesse.

Elle participera ensuite à des ateliers consacrés à l'allaitement à la Maison Départementale des Solidarités (MDS) la plus proche de chez elle (9 MDS sur le territoire charentais et 18 antennes pour être au plus proche des Charentais).

12 h 30



Olivier prend son repas dans la cantine du collège que le Conseil général vient juste de rénover. La mise en place de circuits courts d'approvisionnement par le Département lui permet de déguster des produits locaux. Le Département souhaite en effet contribuer à développer l'activité économique locale en favorisant l'achat de produits locaux par les cantines. Au delà, il s'agit également de faire un geste pour l'environnement avec la consommation de fruits et légumes de saison ou en réduisant tout simplement la quantité de CO₂ émise durant le transport des aliments. Le plan nutrition actuellement mis en place par le Conseil général devrait bientôt permettre à Olivier de manger 100 % équilibré grâce aux services d'une diététicienne.

Ophtélie va prendre son cours de piano à l'antenne de l'École Départementale de Musique. Ouverte en 1996, l'École compte aujourd'hui près de 1 000 élèves et plus de 40 professeurs. Le Département y consacre 1 million d'euros en 2009.

Olivier, dans le même temps, s'entraîne au football. Tous les deux ont bénéficié du Pass'Charente loisirs du Conseil général, réduisant ainsi la participation financière de leurs parents (12 000 € en 2009). Olivier rentre du football : il a tellement soif, qu'il se rue dans la cuisine et boit un grand verre d'eau... du robinet. Le Conseil général a participé au financement d'une station d'épuration et du réseau de collecte qui permet aux habitants de la commune de disposer d'une eau potable de qualité (2,5 millions d'euros en 2009).

15 h 00



17 h 00



A l'heure du goûter, Ophélie regarde des dessins animés à la télévision.

Beaucoup sont réalisés en Charente et bénéficient d'un soutien financier du Conseil général (1 million d'euros en 2009). De nombreuses séries (*SOS 18*, *Père et Maire*, *Joséphine Ange gardien*, *Camping Paradis...*) et films (*Nos jours heureux*, *Zone Libre*, *Elle s'appelle Sabine*) y sont également tournés.

A nny fait quelques courses dans le multi-services situé dans le bourg du village. Celui-ci a été créé grâce aux aides aux aménagements de bourg proposées par le Département (1,25 million d'euros consacrés aux communes en 2009).

Elle passe ensuite rendre visite à son père. L'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) lui permet de rester à domicile tout en conservant confort et qualité de vie. Le Département consacre, en 2009, 64 millions d'euros pour sa politique en direction des personnes âgées : APA, amélioration de l'habitat ...

18 h 00



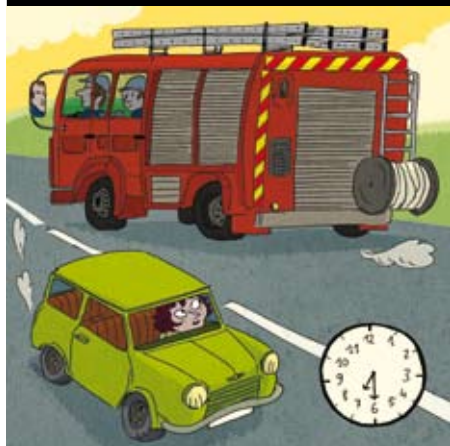
Claude quitte son travail. Son entreprise a bénéficié d'une aide départementale qui lui a permis d'adapter ses locaux et de créer de nouveaux emplois. En 2009, le Conseil général consacre 3,6 millions d'euros pour soutenir les entreprises charentaises et faciliter l'innovation. Le Département a également voté un plan d'urgence pour, à son échelle, lutter contre les effets de la crise : 10,8 millions d'euros supplémentaires sont ainsi injectés dans l'économie charentaise et l'emploi à travers un plan exceptionnel d'investissement.

Demain, Claude prend l'avion pour Londres depuis l'aéroport Angoulême-Cognac. Le Département a très largement financé le nouvel aéroport (travaux de réaménagement et d'adaptation) et a participé à la mise en place de cette ligne régulière qui positionne



Londres à 1 h 30 d'Angoulême (25 000 usagers en 2008 pour la première année d'exploitation).

19 h 30



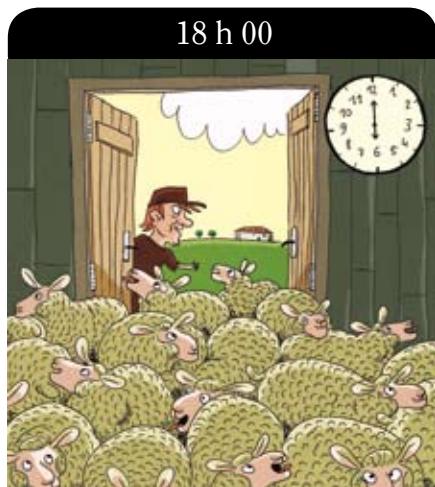
Sur le chemin du retour, Anny croise un camion de pompiers. En 2009, plus de 10,5 millions d'euros, soit près de 30 euros par habitant, sont investis par le Département pour le fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Cet investissement permet de garantir un vrai service d'assistance et de secours à l'ensemble des Charentais.

15 557 interventions ont été dénombrées en 2008.

La famille reçoit un appel de la cousine Lory. Elle est étudiante à Angoulême et bénéficie d'une bourse du Département. Sans cette aide, elle n'aurait pu poursuivre ses études. Son ami est étudiant en médecine et compte s'installer en Charente pour prendre le relais d'un médecin de campagne dont le départ à la retraite approche. Le dispositif de bourses pour les étudiants en médecine mis en place par le Département l'a définitivement décidé à ouvrir son cabinet en Charente : 12 000 euros lui sont attribués par le Département pendant ses études en contrepartie de son installation en Charente dans l'une des zones où le manque de médecin se fait ressentir. 1,4 million d'euros est programmé en 2009 pour la formation supérieure dont 175 000 pour le programme des bourses départementales.

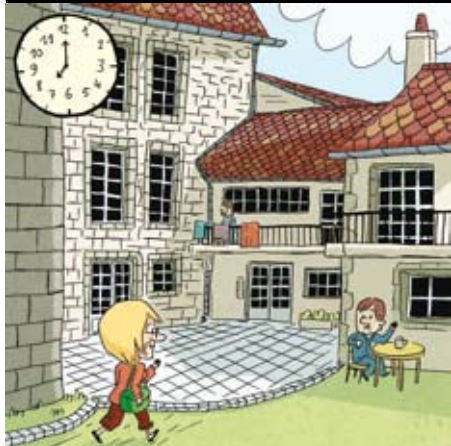


Vendredi 10 avril



Norbert, le frère de Claude est agriculteur. Il rentre son troupeau de moutons dans sa grange rénovée. Jeune agriculteur, il a pu concrétiser son rêve et reprendre une exploitation grâce aux aides à l'installation du Département. Malheureusement, la concurrence étrangère et la fièvre catarrhale qui affecte les moutons mettent en danger son exploitation. Pour venir en aide aux éleveurs dans son cas, un plan d'urgence a été mis en place par le Département. Norbert a pu vacciner ses moutons contre la fièvre et limiter ainsi les dégâts sur son troupeau (60 000 euros). En 2009, le Conseil général consacre 3 millions d'euros à l'agriculture charentaise.

19 h 00



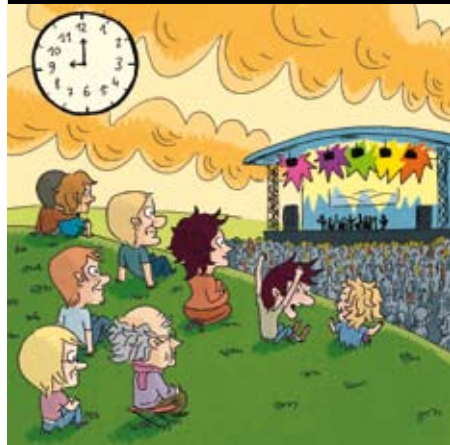
Sonia, la sœur de Norbert et Claude, habite depuis peu à la campagne. Elle logeait auparavant en ville dans l'un des nombreux logements HLM financés en partie par le Département. Sans emploi et malgré tous ses efforts, Sonia a rencontré d'importantes difficultés financières au cours de l'hiver et n'a pu s'acquitter de ses factures d'électricité : elle a bénéficié d'un soutien exceptionnel du GIP Charente Solidarité (Groupement d'Intérêt Public), financé par le Département, qui lui a permis de se remettre à flot et d'apurer son budget.

Depuis peu Sonia a repris une activité, appuyée par le Revenu de Solidarité Active (RSA), mis en place par le Conseil général. Pour se rapprocher de son lieu de travail, elle a demandé un logement en milieu rural : avec d'autres locataires, elle occupe à présent une bâtisse chargée d'histoire, réhabilitée en logement à loyer modéré grâce aux financements du Département (122 logements ont été construits ou réhabilités en 2008 dans ce cadre).

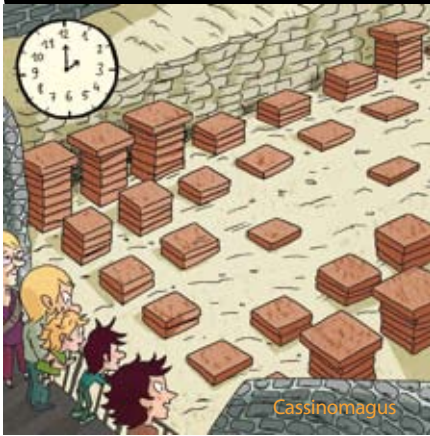
Toute la famille va assister à un spectacle dans le cadre d'un festival soutenu par le Conseil général (près de 600 000 euros sont consacrés au financement des festivals en 2009, 450 000 euros pour les structures de diffusion culturelle).

Sonia bénéficie d'un passeport gratuit pour assister au spectacle. Sans cet avantage, ses moyens ne lui permettraient pas d'accéder à la culture. En 2009, le Département consacre 40 millions d'euros aux dépenses d'insertion.

21 h 00



14 h 00



Si le week-end est ensoleillé, la famille a prévu de se rendre au Parc Archéologique de Cassinomagus à Chassenon, en Charente limousine. Ce site départemental, en cours d'aménagement bénéficie à présent d'un programme d'animations estivales très riche.

Le Département édite chaque année une brochure *Voyage au cœur du temps* qui regroupe toutes les animations organisées autour des principaux sites archéologiques charentais dont il assure l'entretien et la valorisation tant pour les Charentais que pour le développement du tourisme.

Si le temps le permet, toute la famille terminera cette journée par une balade en gabarre à Saint-Simon.

En plus d'entretenir le fleuve Charente et les écluses (plus de 2 millions d'euros en 2009), le Département a également financé la construction de la gabarre « La Renaissance ».

.....

Pourquoi ce livret ?

Un vaste débat est actuellement engagé autour du projet de réforme des collectivités locales. Les attributions de la Région (Conseil régional), du Département (Conseil général), des communes et groupements de communes (Communautés de communes) seraient revues.

Parmi les sujets en suspens, la question de la suppression de la Clause de compétence générale.

• C'EST QUOI LA CLAUSE DE COMPÉTENCE GÉNÉRALE ?

Les lois de Décentralisation successives ont eu pour objectif de confier des « spécialités » à chaque territoire, en leur attribuant ce que l'on appelle des « compétences obligatoires ». Chaque collectivité assure ainsi un certain nombre de missions dont elle a l'entière responsabilité et pour lesquelles elle est autonome. Cela permet de garantir un véritable service public de proximité. Le Département (Conseil général), par exemple, est chargé de l'entretien et de la modernisation des routes départementales : cela relève de ses missions obligatoires, au même titre, entre autres, que les dépenses de solidarité (pour les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en situation d'insertion) ou l'entretien et la rénovation des collèges.

En parallèle pourtant, « la clause de compétence générale » a été conservée. Elle offre la possibilité pour chaque collectivité (Région, Département, Commune) d'intervenir dans n'importe quel domaine au nom de l'intérêt local. La clause de compétence générale permet donc à la collectivité de dépasser ses seules compétences obligatoires.

C'est cette « clause de compétence générale » qui permet par exemple au Département de la Charente de proposer aux Charentais une Ecole départementale de Musique, de contribuer à développer le Centre Universitaire de la Charente, d'apporter sa contribution aux nombreux festivals qui animent le territoire ou encore aux équipes sportives du département...

La clause de compétence générale permet ainsi à chaque territoire de définir une politique qui lui est spécifique.

Car, finalement, la Décentralisation avait aussi pour objectif de permettre à des élus locaux, élus par la population locale, de définir un programme d'action en lien direct avec les spécificités, les besoins, les attentes du territoire. A l'échelle de l'Etat, en effet, les préoccupations locales paraissaient bien lointaines...

En Charente, le Département investit beaucoup par exemple dans la reprise et cession d'entreprises pour maintenir l'emploi dans les territoires les plus ruraux. Il a également créé des bourses dédiées aux étudiants en médecine pour les inciter à venir s'installer en Charente. Ce type d'action n'est pas obligatoire et ne relève ni de l'Etat ni des collectivités. Pourtant ces initiatives sont vitales pour la Charente. Qui mieux que le Département peut les proposer et en assurer le développement ?

• SI ELLE EST SUPPRIMÉE, QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR MON DÉPARTEMENT ?

Sans cette clause, le Département serait contraint de limiter son action à ses compétences obligatoires. Cela signifie qu'il n'aurait plus le droit de financer les festivals par exemple ; de gérer une Ecole Départementale de Musique, d'investir dans le haut débit etc...

Le secteur de l'Image (écoles, entreprises, productions locales), très largement porté par le Département, serait également gravement impacté. Qui, en effet, pourrait se substituer au Département tant l'industrie de l'Image est une spécificité charentaise ?

N'oublions pas le soutien à l'économie en général et aux agriculteurs en particulier : le Département est le principal partenaire de la Chambre d'agriculture ; il est également en contact immédiat avec les exploitants et entrepreneurs de la Charente pour apporter des réponses immédiates et adaptées aux difficultés qu'ils rencontrent. Sans la clause de compétence générale, ce soutien de proximité disparaît.

.....

• CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'Assemblée des Départements de France (ADF), qui réunit tous les Présidents (de gauche comme de droite) des 102 Départements de France se prononce d'abord pour une clarification des compétences : avant de modifier les compétences des Départements, l'Etat doit « balayer devant sa porte » et mettre à plat ses propres interventions au niveau local.

Les élus locaux demeurent en effet attachés à la compétence générale. Pour cause : sans elle, l'action de leur collectivité se résumerait à la gestion d'actions décidées à l'échelle nationale, sans aucune possibilité d'initiative locale (de politique locale) adaptée à chaque territoire.

ADF, associations diverses d'élus et de sénateurs s'entendent pour dire que l'heure n'est pas venue de supprimer les différentes collectivités qui assurent une démocratie de proximité sur notre territoire.

Lorsque les compétences sont partagées ou les financements croisés, les élus locaux plaident pour la reconnaissance d'un « chef de file » avec un dossier unique d'instruction déposé dans un guichet unique. Plus besoin d'aller à la « pêche aux subventions » partout sur le territoire (Région, Département, Commune, Service déconcentré de l'Etat) : tout serait réuni en un seul lieu, avec un seul dossier à remplir...

A l'unisson, enfin, ils demandent la suppression des services déconcentrés de l'Etat dont l'action vient souvent s'ajouter à celle des collectivités. A quoi bon maintenir partout des DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) ou des DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), alors que leurs budgets baissent dangereusement et que pratiquement toutes les compétences sociales ont été transférées aux Conseils généraux ? A quoi bon même, entretenir des administrations préfectorales ?

En un mot, avant toute réforme, l'Etat doit balayer devant sa porte.

**DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE**

Cabinet du Président
31 bd Émile Roux
16917 ANGOULÊME CEDEX 9
Tél. : 05 45 90 75 16
www.cg16.fr